

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATIONS MULTIPLES DE
DIEFMATTEN – FALKWILLER – GILDWILLER – HECKEN**

Adresse de correspondance :

Mairie de Hecken
2 Rue de l'Ecole
68210 HECKEN

Tél : 03 89 25 93 23 Courriel : sivomdiefmatten@gmail.com

Hecken, le 25.03.2025

Madame, Monsieur,

Vous avez un enfant né en 2022 et vous habitez une commune relevant de notre RPI :
votre enfant rentrera donc, normalement, à l'école maternelle de Hecken.

Les inscriptions auront lieu **le lundi 31 mars de 9h à 11h et de 14h à 16h30 et mardi 1er avril 2025 de 9h à 11h et de 14h à 18h** dans la salle de réunion de la mairie de Hecken.
Vous pouvez appeler le SIVOM au 03 89 25 93 23 pour prendre rendez-vous ou faire un mail à l'adresse suivante sivomdiefmatten@gmail.com. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir, merci de me le signaler par mail ou par téléphone.

Vous devrez présenter le jour de l'inscription une copie du livret de famille, un certificat médical indiquant que votre enfant est à jour dans ses vaccins, ainsi que la fiche d'inscription à ramener complétée lors du rendez-vous et la demande d'aménagement du temps de présence* ci-jointes. Une copie du jugement de divorce sera présentée le cas échéant.

Si vous avez prévu de scolariser votre enfant dans une autre école, merci de m'en informer rapidement.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

**Gentzbtittel Claude
Président du SIVOM**



*Cet aménagement ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi (pour permettre aux enfants de faire la sieste à domicile). Au cours de l'année scolaire, la situation des enfants bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de leur temps pourra être modifiée en collaboration avec la famille et l'équipe pédagogique.